

Technopole agroalimentaire

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-269

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **5 mai 2025**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 1600-269** modifiant le Règlement numéro 1600 (circulation et stationnement) en ce qui a trait à diverses dispositions.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 13 mai 2025.

Crystel Poirier, LL.L, OMA Greffière